

Obligations légales et bonnes pratiques

La période qui suit les élections municipales s'apparente souvent à un sprint : accueil du nouveau conseil, organisation des formations obligatoires, adoption du budget et des plans d'immobilisation... Les tâches se succèdent à un rythme soutenu. Une fois ces premières obligations accomplies, ce moment de transition devient une occasion idéale pour revoir certains règlements municipaux; un investissement de temps rentable pour tout le mandat.

Le premier règlement que M^e Julien Merleau-Bourassa, avocat chez Dunton-Rainville, suggère de revoir est celui sur la régie interne, qui encadre le fonctionnement des séances du conseil.

Ainsi, un règlement de régie interne déterminera des éléments importants de chaque séance, comme la durée des prises de parole des élus ou encore celle de la période de questions des citoyens. Les quelques mois qui suivent la formation du conseil municipal, alors que les élus ont vécu plusieurs séances publiques, est une période idéale pour tenir cet exercice de réflexion.

M^e Merleau-Bourassa recommande aussi aux directeurs généraux d'inviter les élus à revoir le code d'éthique et de déontologie avant de le reconduire. « La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit les thématiques minimales qui doivent être adoptées dans le code d'éthique et de déontologie. Toutefois, rien n'empêche les élus d'aller plus loin que ces normes minimales et d'enchâsser des règles plus précises dans leur propre code. »

« Je suggère aux municipalités et aux nouveaux élus de profiter de la période qui suit les élections pour réviser et mettre à jour certains règlements. Le momentum est bon, alors que l'entrée en poste des élus est récente et que de nombreuses procédures se mettent déjà en place. »



M^e Julien Merleau-Bourassa
Avocat, Dunton Rainville

DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES

**VOTRE PARTENAIRE STRATÉGIQUE
EN DROIT MUNICIPAL, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

Au service des municipalités
partout au Québec

duntonrainville.com



MONTRÉAL | JOLIETTE
LAVAL | AGGLOMÉRATION
DE LONGUEUIL
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
SAINT-JÉRÔME | SHERBROOKE

MEMBRE DE
SCGLEGAL

UN RÉSEAU MONDIAL DE CABINETS
D'AVOCATS DE PREMIER PLAN
REPRÉSENTÉ PARTOUT AU CANADA